



Le compte d'engagement citoyen : mode d'emploi

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 12/03/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 12/03/2019

Parmi les 3 comptes qui composent le compte personnel d'activité, le compte d'engagement citoyen est le nouveau venu. Depuis le 1er janvier 2017, certaines activités bénévoles et volontaires sont reconnues au niveau professionnel et permettent de compléter son droit à la formation. Explications...

Le CEC : pour qui ?

Un compte citoyen. Depuis le 1er janvier 2017, le compte d'engagement citoyen (CEC) est ouvert pour tous les salariés ou demandeurs d'emploi de plus de 16 ans.

Un compte pour accéder à la formation...

{ABONNEZ-VOUS}

Le CEC : comment l'alimenter ?

Un abondement lié au bénévolat. Chaque activité bénévole visée par la Loi permettait d'acquérir, au maximum et chaque année, 20 heures de formation, jusqu'au 31 décembre 2018, le CEC étant toutefois plafonné à 60 heures. Les heures inscrites au CEC au 31 décembre 2018 sont converties à hauteur de 12 € chacune, correspondant au plafond horaire de remboursement.

Depuis le 1er janvier 2019...

{ABONNEZ-VOUS}